

L'actualité des entreprises agricoles



Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

La lettre d'information du 9 septembre 2016

Déclaration



Paiement des aides PAC 2016 : Déposer un dossier d'ATR dès le 8 septembre 2016

90% du montant des aides PAC 2016 sera versé le 16 octobre prochain (aides découplées et aides couplées bovines) via une avance de trésorerie (ATR). Pour cela, il faut déposer une demande sur le [site Télépac](#) entre le 8 et le 20 septembre 2016.

Cette information peut aussi vous intéresser

[Aides PAC : Le point sur les paiements 2015 et les perspectives 2016](#) (Brève du 9 septembre 2016)

Info pratique

Aides PAC : Le point sur les paiements 2015 et les perspectives 2016

Lors d'un point presse, le ministre de l'Agriculture, a indiqué mercredi 7 septembre 2016 le calendrier de paiement des soldes de la PAC 2015 qui représente environ 10% des aides attendues, 90% ont déjà été versés sous la forme d'avances de trésorerie. Stéphane Le Foll a aussi indiqué qu'en 2016, la totalité des retards de 2015 auront été rattrapés. Par ailleurs, un courrier est envoyé à chaque agriculteur ayant déposé un dossier PAC en 2015. Il fournit notamment des exemples de calcul de remboursement de l'ATR par compensation en cas de trop-perçu ([Consulter ce courrier](#))... [En savoir plus](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Chiffres clés pour les aides découplées 2015](#) (Ministère de l'agriculture, 7 septembre 2016)

En chiffres

Valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2015 : Publication du barème indicatif

Un arrêté du 11 août 2016 fixe le barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2015.

[Consulter le barème](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Marché du foncier en 2015 : Hausse généralisée](#) (Brève du 17 juin 2016)

DPB

DPB : Alimentation des réserves régionales

Un arrêté du 18 août 2016 fixe les pourcentages de réduction appliqués aux plafonds du régime de paiement de base en vue de la création des réserves régionales. Le pourcentage de réduction linéaire appliqué au plafond du régime de paiement de base pour la région Hexagone est fixé à 2,0 % et 4,5% pour la région Corse. [Consulter l'arrêté](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[DPB : Octroi des dotations issues de la réserve pour les campagnes 2015 et 2016](#) (Brève du 2 septembre 2016)

[DPB : Etablissement et utilisation des réserves](#) (Brève du 29 juillet 2019)

Aides PAC

Aides PAC 2015 : Les conditions d'accès des aides couplés végétales sont publiées au JO

Un arrêté du 11 août 2016 détermine les conditions d'éligibilité aux soutiens couplés aux productions végétales mis en œuvre à partir de la campagne 2015... [En savoir plus](#)

[Consulter l'arrêté](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Aides PAC 2016 : Les conditions d'accès aux aides couplées animales publiées au JO](#) (Brève du 2 septembre 2016)



Paiements découplés 2015 : Montants du paiement redistributif et additionnel JA

Un arrêté du 24 août 2016 détermine le paiement national moyen et le montant unitaire de certains paiements découplés... [En savoir plus](#)

[Consulter l'arrêté](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Paiement redistributif : Stéphane Le Foll décide le maintien à 10 % pour 2017](#) (Brève du 2 septembre 2016)

Environnement

Qualité de l'air : Le ministère de l'Environnement déploie des aides

Une décision de FranceAgriMer du 11 août 2016 expose les modalités d'attribution des aides accordées par le ministère de l'Environnement au titre des investissements matériels en faveur de la qualité de l'air dans les exploitations agricoles d'élevages de porcins, de volailles soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et relevant de la directive concernant les émissions industrielles (IED). Sont concernés les exploitations, leurs groupements, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Une enveloppe de 10M€ au titre du fonds de financement de la transition énergétique est débloquée. Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2016 pour le dépôt des demandes d'aide, et dans la limite des crédits disponibles. [Consulter la décision](#)



Zones vulnérables : Financement des investissements liés aux effluents d'élevage

Une instruction technique du 10 août 2016 indique les règles d'intervention de l'État, pour ses propres crédits, pour le financement de la gestion des effluents d'élevage. Elles s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues à l'article 12 de l'arrêté du 26 août 2015 relatif au Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) et sont mises en œuvre dans le cadre des Programmes de développement rural régionaux (PDRR) approuvés par la Commission européenne. Le texte expose notamment les investissements admissibles ou partiellement admissibles au financement, ainsi que les délais de financement. Voir aussi l'arrêté du 8 août 2016 publié au Journal officiel du 1^{er} septembre.

Installation

Installation transmission : Un nouveau programme pour accompagner les candidats

Une instruction technique du ministère de l'Agriculture du 3 août 2016 présente les modalités de mise en œuvre du programme AITA (Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture) et sa déclinaison au niveau régional. Elle abroge et remplace l'instruction technique du 26 mai 2015 relative à la prolongation provisoire du PIDIL. Cette instruction permet ainsi de remplacer au cours de l'année 2016 les anciennes dispositions prévues au niveau régional dans le cadre du PIDIL. Ces nouvelles mesures pourront être mises en œuvre à compter de la publication des arrêtés régionaux présentant la déclinaison régionale du programme AITA. Elles doivent être définies pour une mise en place au plus tard à compter du 1er janvier 2017. Le programme AITA vise notamment à compléter les différents financements qui peuvent être apportés par l'Etat, les régions et les autres collectivités territoriales.

[Consulter l'instruction](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Installation : Un parcours rénové](#) (Brève du 2 septembre 2015)

[Transmission hors cadre familial : Des précisions sur l'aide financière allouée par l'Etat](#) (Brève du 2 septembre 2016)

Social

Compte personnel de prévention de la pénibilité : Création d'un traitement de données à caractère personnel

Le décret n°2016-1102 du 11 août 2016 autorise la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce traitement permettra la mise à disposition d'informations et de services auprès des salariés titulaires du compte ainsi que des employeurs. Le texte est entré en vigueur le 14 août 2016. [Consulter le décret](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Compte pénibilité : Montant de la cotisation additionnelle due par les employeurs](#) (Brève du 13 juillet 2016)

[Compte pénibilité : Le dispositif évolue](#) (Brève du 15 janvier 2016)

Gestion

Cessation d'activité : Déposer un dossier d'ARP

Une instruction technique du ministère de l'Agriculture du 5 août 2016 fixe les conditions de mise en place du dispositif d'aide à la réinsertion professionnelle (ARP) au profit des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole contraints de cesser leur activité pour des motifs économiques. L'ARP comporte une prime de départ de 3 100 € par actif, augmentée de 50% en cas de déménagement et la possibilité pour le bénéficiaire, en tant que demandeur d'emploi, de suivre une formation professionnelle rémunérée. L'agriculteur retire et dépose son dossier de demande d'aide(s) à la DDT(M) du département où se situe le siège de l'exploitation agricole. [Consulter l'instruction](#)

Plan de soutien à l'agriculture : Extension aux horticulteurs, modifications pour les CUMA

Une instruction technique du ministère de l'Agriculture du 25 août 2016 modifie une autre [instruction en date du 10 juin 2016](#), relative au dispositif FAC en faveur des éleveurs les plus endettés et des céréaliers et producteurs de fruits et légumes pour tenir compte d'une part, de l'extension du dispositif à l'horticulture et d'autre part, de la modification apportée au critère d'éligibilité applicable aux CUMA... [En savoir plus](#)

[Consulter l'instruction](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Crise agricole : Report de la date de dépôt des dossiers](#) (Brève du 24 juin 2016)



Vie des centres

ASSEMBLEE GENERALE & SYNERJ 2016

27 et 28 octobre 2016

Jeudi 27 octobre : 14 h 00

Assemblée Générale,
Atelier sur Examen Périodique Sincérité
Soirée comédie musicale

Vendredi 28 octobre : 9 h 45

3 Tables rondes sur le thème de la *valorisation de l'entreprise agricole et viticole*.

SAVE THE DATE

Organisé par : FCGAB
Fédération des Centres de Gestion Agraires Agricoles

Réservez dès aujourd'hui :

► **Jeudi 27 Octobre MOGADOR**
A partir de 14h00
Assemblée Générale
Ateliers sur l'Examen Périodique de Sincérité
Soirée - Comédie Musicale
Le fantôme de l'opéra

le jour **synerj** Acteurs actifs de l'économie rurale

► **Vendredi 28 Octobre (BnF)** Bibliothèque nationale de France
TROIS TABLES RONDES SUR UN SUJET SENSIBLE :
La valorisation de l'entreprise agricole et viticole La France Agricole
Intervention en clôture d'un grand témoin d'un pays de l'union européenne VIGNE
► 9h45 / 16h30